



## **Repenser *collectivement* la formation initiale des enseignants**

*13 octobre 2022*

Lors de la rentrée, le 25 août 2022 à la Sorbonne, le Président de la République a déclaré « La confiance que nous devons à nos enseignants passe par une amélioration de la formation initiale (...) nous devons repenser, et sans doute plus en profondeur qu'on ne l'a fait ces dernières années, la formation de nos enseignants ».

Il est en effet indispensable de former les futurs enseignants. Il y a à peine 3 ans, la loi « École de la Confiance » du 28 juillet 2019 réitérait l'ambition récurrente de « mieux former les professeurs dans des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation » (INSPE). Mais lorsque cette réforme de la formation des enseignants a été engagée (en 2019) et mise en place (à la rentrée 2021), il s'agissait de la troisième depuis 2010 (voir annexe en fin de document), sans chercher à tirer les leçons des réformes précédentes...

Soucieux de la formation scientifique dispensée dans les écoles, dans les collèges et dans les lycées, et inquiet de la perte d'attractivité du métier d'enseignant, le Collège des Sociétés Savantes Académiques de France, qui couvre un large spectre de disciplines, tire dans le présent document un premier bilan de ces réformes et formule des recommandations pour l'avenir.

Cette note se focalise sur la formation des enseignants dans les INSPE, et ses conclusions s'ajoutent à celles du réseau des INSPE<sup>1</sup> qui a mis en place la dernière réforme à marche forcée, dans des conditions très difficiles. Elle concerne principalement les candidates et candidats aux concours de professeurs des écoles (CRPE), et de professeurs de collège et lycée (CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP ou CPE). .

### *Les missions multiples des masters dédiés à la formation des enseignants*

En France la grande majorité des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire sont des fonctionnaires. Pour obtenir ce statut, il faut réussir un concours puis, à l'issue d'une année de stage, être titularisé.

La formation des enseignants est une collaboration entre deux ministères : celui de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Depuis 2010, il est nécessaire d'avoir un diplôme de master pour être titularisé. La réglementation n'impose pas de suivre un master en particulier, mais des masters dédiés à la formation des enseignants ont été créés en 2010 et sont devenus en 2013, les masters «Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation» (MEEF). Dans ces masters, les étudiants et les étudiantes complètent leurs connaissances disciplinaires, tout en se formant à la didactique<sup>2</sup> pour réfléchir à la manière de les enseigner. Ils s'initient à la

---

<sup>1</sup> Voir la [page dédiée](#) du site du réseau des INSPE

<sup>2</sup> La didactique d'une discipline est fondée sur la discipline au niveau épistémologique. La recherche en didactique d'une discipline permet de décrire, comprendre, analyser, construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans une

pédagogie<sup>3</sup>, et découvrent le fonctionnement et les règles de l'institution « Éducation Nationale ». Enfin, ils rédigent un mémoire de recherche sur une question liée à l'enseignement. Cette formation est articulée avec des stages dans des classes où les étudiants se voient confier des responsabilités de plus en plus importantes à mesure de leur progression.

L'articulation entre le processus de titularisation et les enseignements du master, en particulier la position du concours au sein des deux années d'études, a été un des enjeux des réformes successives. Jusqu'à la session 2021, pour se présenter au concours, il fallait être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4 ou être inscrit en première année de master MEEF, depuis la session 2022, il faut avoir un diplôme de niveau bac+5 ou être inscrit en seconde année de master MEEF. L'entrée dans le métier de celles et ceux qui se trouvaient en master MEEF a donc été repoussée d'un an.

Les modalités de stage, leur durée et leur position dans le master est un autre enjeu des réformes. Si le stage de M1 reste, au fil des réformes, un stage d'observation et de pratique accompagnée, celui de M2 connaît plus de transformations. Depuis la rentrée 2021, il existe deux types de stages en M2 : un stage d'observation et de pratique accompagnée (appelé SOPA) ou un stage en responsabilité (appelé stage alternant), accessible uniquement sur candidature, où les stagiaires sont seuls devant une classe, à tiers temps et rémunérés. Seuls 40% des étudiants ont fait un stage alternant rémunéré en 2021<sup>4</sup>.

Enfin, il faut aussi former les lauréats des concours, titulaires d'un master autre que MEEF, que le ministère de l'éducation nationale estimait à 50% des lauréats au moment de la mise en place de la réforme. Pendant leur année de fonctionnaire stagiaire, ils enseignent à mi-temps et sont formés en INSPE l'autre moitié du temps.

Par-delà l'inévitable confusion d'une année de transition, il est déjà possible de faire des constats inquiétants sur les masters MEEF « nouvelle version » mis en place à la rentrée 2021. Ces difficultés avaient été anticipées par les acteurs impliqués dans la formation et la mise en œuvre de la réforme.

#### *De nombreuses structures impliquées et des difficultés d'organisation*

- Les acteurs académiques, rectorats et universités, peinent à construire une dynamique commune. Dans les universités, les INSPE coordonnent la formation, en lien avec les composantes (ou UFR) dites disciplinaires. S'il y a un rectorat et un INSPE par académie, il peut y avoir plusieurs sites de l'INSPE, plusieurs universités et de nombreuses composantes concernées. Une énergie et un temps précieux se perdent aux frontières des différentes structures : une dynamique commune et des modes de fonctionnement qui conviennent sont difficiles à trouver, c'est une démarche qui prend du temps, et que chaque réforme remet en question. Mais leur absence se traduit par un éclatement des enseignements qui nuit gravement à la qualité de la formation.
- Le temps a manqué pour concevoir les maquettes d'une formation, dont le cadrage national est très ambitieux et qui doit tenir en deux années. La diversité des enseignements de différentes natures (disciplinaire et professionnelle) à articuler avec la rédaction d'un mémoire d'initiation à

---

discipline en prenant en compte ses spécificités au niveau épistémologique, et d'agir sur le système pour améliorer les apprentissages dans une discipline.

<sup>3</sup> La pédagogie est un domaine autonome s'intéressant principalement aux dispositifs enseignants-élèves indépendamment des spécificités des disciplines.

<sup>4</sup> Source : propos d'Alain Frugière, directeur du réseau des INSPE cités dans un [article](#) du magazine «Vousnousils»

la recherche et les stages, rend l'organisation pratique extrêmement complexe. Elle doit être bien pensée par chaque équipe pédagogique et en fonction du contexte local pour que tous ses éléments soient en cohérence les uns avec les autres, et qu'elle convienne à des étudiants de formation et statuts très divers. Or, la mise en place de la nouvelle réforme dans la précipitation et sans concertation coordonnée des différents acteurs<sup>5</sup>, avec des informations données au compte-gouttes et tardivement<sup>6</sup>, n'a pas laissé le temps nécessaire à cette réflexion.

- Les équipes pédagogiques s'épuisent. Toute réforme nécessite un temps de rodage qui permet de tirer le bénéfice des nouveautés mises en place. Le rythme effréné des réformes enrayer le mécanisme et empêche une véritable progression. D'autant que les équipes pédagogiques, en sous-effectif, manquent de moyens matériels et horaires pour prendre en charge toutes ces contraintes et assurer toutes leurs missions.

#### *Des conditions d'entrée dans le métier de plus en plus compliquées*

- Tant qu'ils n'ont pas réussi le concours, les étudiants n'ont pas la garantie de devenir enseignants avec le statut de fonctionnaire. En repoussant cette étape en M2, on ajoute un an d'incertitude dans leur parcours. Cette année supplémentaire peut s'avérer décourageante, notamment pour celles et ceux qui ont besoin de financer leur formation.
- La deuxième année de master est excessivement chargée. Les étudiants doivent rédiger un mémoire de recherche, faire un stage long devant les élèves (nous reviendrons en détail sur les stages, plus bas) et passer le concours. Il est très difficile pour eux de tout mener de front.
- Parallèlement, il est possible de devenir enseignant non fonctionnaire sans passer par ce processus compliqué. Les académies font de plus en plus appel à des enseignants contractuels (environ 40000 en 2021) dont le recrutement se fait au niveau Bac+3 et peut être décidé à l'issue d'un processus très court<sup>7</sup>, dans des conditions définies localement par chaque Académie. Le ministre de l'Éducation Nationale a même annoncé pour cette année un concours exceptionnel ouvert aux contractuels qui permettrait une titularisation. Ce nouveau concours fait éclore les interrogations que des étudiants de master MEEF couvaient déjà sur la pertinence stratégique de leur parcours. Cependant, en renonçant au master, ils renoncent à la formation. Des enseignants peu formés seraient donc placés devant les élèves, à rebours de la philosophie qui sous-tend les réformes de ces 12 dernières années.

#### *Une aggravation des inégalités sociales*

Ouvrir les métiers de l'enseignement à tous les milieux sociaux est un enjeu à plusieurs titres : d'abord, parce que ceci rejoint la priorité nationale d'offrir à chaque jeune, quelle que soit son origine, les mêmes chances de construire une orientation réussie vers l'ensemble des métiers. Ensuite, parce que les métiers de l'éducation ne peuvent pas se priver de talents qui, faute de moyens financiers, d'une bonne orientation ou de conditions d'études attractives, se dirigeraient vers d'autres voies. Enfin, il est important que le corps enseignant soit aussi constitué de collègues qui viennent de tous les horizons, et

---

<sup>5</sup> On trouve des appels à la concertation de la part des personnels du secondaire comme ceux du supérieur, par exemple dans un [article du JDD](#) du 12 février 2022 ou [dans «Le Monde»](#) du premier février 2021

<sup>6</sup> [Site du réseau des INSPE](#), janvier 2021

<sup>7</sup> On a vu cet été des recrutements réalisés sur la base d'un entretien d'une demi heure

soient à même de comprendre les élèves issus de tous les milieux, et de représenter aussi pour eux un exemple de réussite.

- Les conditions financières pendant le master se dégradent, pénalisant les étudiants qui ont le plus de mal à financer leurs études. Depuis la réforme de 2013, les étudiants reçus au concours étaient fonctionnaires stagiaires rémunérés à plein temps dès la deuxième année de Master. Maintenant, ceux qui sont contractuels à tiers temps sont bien moins rémunérés<sup>8</sup>, et il n'y a pas nécessairement un tel stage pour tous les étudiants qui en demandent. Ceux qui font un SOPA perçoivent une gratification qui ne couvre même pas toujours les frais de déplacement liés au stage<sup>9</sup>.
- La dé-corrélation de la préparation à l'agrégation et au CAPES dans certaines disciplines engendre une séparation des lieux de préparation. Dans les disciplines où les programmes étaient connectés (comme les lettres et l'histoire-géographie), les candidats pouvaient préparer l'un et l'autre des concours la même année, sans allongement des études, avec l'acquisition d'ouvrages largement communs. Pour les universités, la préparation pouvait mutualiser un nombre important d'heures de formation, ce qui assurait aussi l'existence de ces préparations dans des universités hors Île de France, de taille moyenne voire petite. Maintenant, la préparation à l'agrégation devient géographiquement plus rare et donc réservée à ceux qui ont les moyens financiers de s'y engager et, plus prosaïquement, de s'y rendre. Outre la rupture d'égalité, ce phénomène fait baisser le niveau du concours en réduisant le vivier de candidats.
- En amont des masters, il existe des dispositifs de pré-recrutement, proposés en licence. Après les Emplois d'Avenir Professeur (EAP, mis en place à la rentrée 2012) et les Étudiants Apprentis Professeurs (EAP deuxième version, mis en place à la rentrée 2015), les Assistants d'Éducation en Pré-professionnalisation (AED-prépro, mis en place à la rentrée 2019) en représentent la dernière déclinaison. Ces dispositifs, dont les bénéficiaires perçoivent un salaire en échange d'un temps de travail dans un établissement scolaire, devraient constituer une opportunité pour les étudiants, mais ils sont encore très imparfaits<sup>10</sup>. Pour en faire un véritable soutien, il est indispensable d'assurer la compatibilité des emplois de temps entre l'établissement d'exercice et l'université de formation, de limiter les distances à parcourir et de ne proposer ce parcours qu'à des étudiants motivés ayant une maîtrise suffisante de leur discipline. Mais la gestion est disparate d'une académie à l'autre. L'absence de suivi et d'un interlocuteur au niveau national fait perdurer des situations où les étudiants ne peuvent pas se consacrer convenablement à leur formation.

*L'organisation des stages, pivot de la formation professionnelle, concentre les problèmes*

- On ne peut pas mettre des personnes inexpérimentées devant des élèves sans les accompagner de près. Or, la réforme augmente le nombre d'étudiants placés en stage (avec le recul du concours, le parcours des étudiants contient une année supplémentaire avec des stages), il devient de plus en plus difficile de trouver des tuteurs sur le terrain et les INSPE manquent de formateurs pour assurer convenablement cet encadrement.

---

<sup>8</sup> La rémunération mensuelle brute est passée de 1800 à 865 euros

<sup>9</sup> Notons qu'une revalorisation des remboursements a été annoncée lors de la réunion de rentrée.

<sup>10</sup> [Article de la CFEM](#) sur ce sujet

- Les académies peinent à identifier suffisamment de lieux de stages à proximité des lieux de formation. Certains étudiants sont ainsi obligés de passer des heures dans les transports pour faire les aller-retours nécessaires.
- La charge de travail du master est identique, quelle que soit la modalité du stage (alternant ou SOPA). Nous ne savons pas à ce jour si un contrat de stage alternant sera un atout pour réussir le concours (au vu de l'expérience acquise), ou un obstacle (car il prend du temps et de l'énergie qui ne seront pas consacrés à la préparation des épreuves académiques du concours). Les résultats de la session 2022 ne sont pas significatifs car les candidats inscrits en M2 en 2021-2022 étaient tous en situation particulière (les étudiants ayant un parcours classique avaient validé leur M1 et réussi le concours en 2021 et ils étaient fonctionnaires-stagiaires en 2021-2022). S'il s'avère que les étudiants qui ont enseigné à tiers temps réussissent moins bien au concours, il faudra s'interroger sur l'équité d'une mesure qui contraint les étudiants les plus défavorisés à demander un tel contrat. Si au contraire, ils réussissent mieux, la question de généraliser les contrats rémunérés se posera.

Les deux modalités de stage sont présentées comme un choix, mais on peut se demander à qui il bénéficie et s'il est pertinent de continuer à offrir cette alternative. Seuls les étudiants qui n'ont pas besoin de la rémunération ont vraiment un choix : celui de poser leur candidature ou non. Une fois les candidatures déposées, le choix appartient aux personnes qui recrutent.

### *Les futurs enseignants maîtrisent de moins en moins les savoirs fondamentaux disciplinaires*

Les enseignants doivent maîtriser une à trois disciplines dans le second degré, et être polyvalents dans le premier degré. Si elle ne suffit pas pour faire un bon enseignant, la maîtrise des disciplines est indispensable pour faire des choix didactiques et pédagogiques pertinents, répondre aux questions des élèves, s'adapter à l'évolution des publics et des connaissances, et limiter la diffusion de faux savoirs dont sont friands certains médias et réseaux sociaux.

- Une véritable formation scientifique fait défaut à la grande majorité des professeurs des écoles. Le plan «Mathématiques» et le plan «Français», auxquels se sont récemment ajoutés le plan «Langues» et les actions en direction des sciences, sont des initiatives intéressantes pour la formation continue, de même que la mise en place des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE<sup>11</sup>) pour la formation initiale. Mais c'est l'ensemble des programmes du primaire qui doit être rediscuté et reconnecté avec l'état de la science et ce, dans toutes les disciplines.
- Dans le second degré, avec les nouvelles modalités du concours, une épreuve disciplinaire a disparu, au profit d'un entretien qui porte sur la motivation du candidat, son parcours et ses capacités à s'appropriier et faire partager les «valeurs de la République». Dans les concours qui engagent plusieurs disciplines, les candidats ne seront plus interrogés systématiquement sur toutes les disciplines qu'ils auront à enseigner ; ni sur leur didactique. Les compétences disciplinaires requises ne seront donc pas toutes garanties.
- Dans certaines disciplines du second degré, comme les lettres ou les mathématiques, il y a trop peu de candidats. Les meilleurs étudiants s'orientent vers d'autres carrières mieux rémunérées ou mieux considérées, et ceux qui vont vers l'enseignement sont souvent les plus fragiles

<sup>11</sup> [Description des PPPE](#) sur le site du ministère

disciplinairement. Il n'est pas possible de combler ces déficits au cours de leur formation initiale. Ils auront donc besoin d'une formation continue particulièrement soutenue. En l'état, l'offre de formation continue n'y suffira pas.

*Après les concours, l'avenir est encore incertain.*

- Les lauréats de la session 2022 qui ont suivi un master MEEF seront placés à plein temps en classe, devant élèves, avec une formation de 10 à 20 jours. Pour celles et ceux qui, ayant choisi la modalité SOPA, n'auront pas eu l'occasion d'exercer en responsabilité pendant le M2, le choc pourrait être rude au point de conduire à des démissions qui ne plaideraient pas en faveur de l'attractivité du master.
- Les lauréats de la session 2022 qui n'auront pas suivi un master MEEF seront placés à mi-temps dans les classes. L'autre moitié du temps, ils seront en formation dans le cadre d'un DIU (diplôme inter-universitaire) dont la maquette nationale a été transmise en mai aux INSPE, pour une mise en œuvre en septembre<sup>12</sup>. Ce délai est ridiculement court, et les équipes pédagogiques épuisées ont dû - une fois de plus - concevoir dans l'urgence des solutions qui mériteraient un minimum de réflexion pour être efficaces.
- Les conditions d'application de la réforme n'ont pas encore permis de penser sereinement la formation dite « continuée » des enseignants pendant les 3 années qui suivent leur titularisation.
- Au-delà, pour tous, la formation continue est encore insuffisante et pas toujours aussi accessible qu'il le faudrait. Dans le premier degré, les formations dispensées dans le cadre du Plan Mathématiques et du Plan Français semblent fonctionner. Elles doivent être soutenues et pourraient servir d'exemple dans les autres disciplines.

### *Conclusion*

Alors que la nécessité de revaloriser le métier d'enseignant est beaucoup évoquée en cette rentrée, n'oublions pas la formation. Elle est absolument indispensable. Le fait que les études MEEF soient devenues plus longues, plus incertaines, plus compliquées, et plus inégalitaires, contribue à la désaffection pour le métier d'enseignant. Le résultat final est donc à l'opposé des objectifs initiaux. A force de contraintes, le service public de l'éducation risque de ne plus être en mesure de remplir sa mission de « contribuer à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative, mission garantie par la loi<sup>13</sup> »

Les concours de recrutement dans le premier degré et dans certaines disciplines du second degré (allemand, anglais, lettres, mathématiques, physique-chimie), sont déficitaires (c'est-à-dire que tous les postes offerts ne sont pas pourvus). Cette tendance est particulièrement forte pour la session 2022 à cause du passage du concours de M1 en M2, mais elle est installée depuis plusieurs années. Par exemple, le CAPES de mathématiques est devenu déficitaire en 2011, année de la réforme de mastérisation<sup>14</sup>. On en trouvera d'autres exemples dans un article récent du Monde<sup>15</sup>. Face à cette désaffection, le

---

<sup>12</sup> [Dépêche AEF](#) 670449 du 1er avril 2022

<sup>13</sup> [Article L111-1](#) du Code de l'éducation<sup>[1]</sup>

<sup>14</sup> [Rapport du Jury](#) du CAPES de mathématiques, session 2021 page 8

<sup>15</sup> Voir [«Le Monde»](#) du 8 juillet 2022

recrutement renforcé de contractuels est une solution qui permet de faire face à l'urgence mais ne peut être pérennisée : on confie l'éducation et la responsabilité des élèves à des enseignants inexpérimentés qui n'ont reçu qu'un soupçon de formation. Les risques à long terme ont-ils bien été évalués ?

Le Président de la République a annoncé qu'il fallait « repenser » la formation initiale. « Penser » est bien le terme juste. Pour que la formation soit équilibrée, cohérente et attractive, pour qu'elle donne aux futurs enseignants les outils qui leur permettront d'exercer leur métier sans renoncer à la rigueur scientifique, il est indispensable de permettre des échanges et une réflexion coordonnée entre les différents partenaires impliqués. Le rythme déraisonnable des réformes (réformes de la formation aussi bien que des cursus et des programmes) a privé chacun du temps et du climat serein qui sont pourtant nécessaires.

### *Recommandations*

Le succès des transformations réside dans l'adhésion active de tous les acteurs concernés, ce qui nécessite d'éviter les écueils des réformes précédentes : précipitation, manque de concertation, absence de suivi. C'est dans cet esprit que nous formulons les 8 recommandations suivantes.

1. Évaluer les effets d'un système et se donner un temps de réflexion et de concertation entre les protagonistes de l'éducation et de la formation avant d'en mettre en place un autre. Il faut privilégier une logique d'évolution à une logique de rupture.
2. Assurer un suivi transparent des réformes, outil indispensable à leur évaluation. Par exemple, créer une thématique "enseignement" sur la plateforme ouverte des données publiques françaises [data.gouv](https://data.gouv.fr)<sup>16</sup>, où seraient rendues publiques chaque année les données concernant :
  - Les recrutements, les abandons de postes et les démissions par catégories de personnel,
  - Les hausses et les baisses des effectifs de candidats aux concours, les orientations des étudiants entre la licence et le master dans différentes disciplines,
  - Les reconversions professionnelles au sein et hors de l'institution,
  - Les taux de réussite en master MEEF en fonction du parcours en licence, avec une attention particulière portée, dans le premier degré aux PPPE et aux licences d'appuis,
  - Le suivi des cohortes d'étudiants en pré-professionnalisation,
  - Une cartographie des affectations et des flux de mutation.
3. Fédérer les idées et être à l'écoute de tous les acteurs de la formation, en créant un groupe de travail associant des acteurs du terrain, enseignants, chercheurs et formateurs, travaillant en INSPE ou dans des composantes disciplinaires, spécialistes d'une discipline ou de son enseignement. Les thèmes de réflexion devraient inclure *a minima* :
  - La formation dispensée en licence et en master en lien avec les contenus du concours, celle des stagiaires, et des néo-titulaires,
  - Le lien entre les connaissances académiques et la société, la formation des futurs citoyens, le lien entre les connaissances académiques et les disciplines scolaires, les programmes et leur évolution,
  - Les missions toujours plus nombreuses des enseignants, liées en particulier au manque de plus en plus alarmant de tuteurs.

---

<sup>16</sup> Le site [data.gouv](https://data.gouv.fr) est la plateforme ouverte des données publiques françaises

4. Organiser au niveau structurel la coordination entre les INSPE et les composantes disciplinaires des établissements d'enseignement supérieur, qui ne se fait pas naturellement, afin que les établissements supérieurs puissent jouer pleinement le rôle qui leur est imparti dans la formation, du primaire au lycée, et dans la formation continue.
5. Renforcer le lien entre formation et recherche :
  - Élaborer un plan de développement de la didactique de chaque discipline (dans chaque INSPE, il devrait y avoir des didacticiens de toutes les disciplines proposées) tout en préservant des liens forts entre didacticiens et spécialistes disciplinaires.
  - Faciliter la démarche des collègues du second degré qui voudraient avoir une formation à la recherche, par exemple en accordant des congés formations et en offrant des possibilités de financement à ceux et celles qui veulent s'inscrire en master recherche et éventuellement poursuivre en thèse ; ou en accordant des décharges aux enseignants qui participent à des travaux collaboratifs enseignants-chercheurs-didacticiens, (comme, par exemple, les LéA<sup>17</sup>). En s'engageant dans une telle démarche, ces personnels peuvent enrichir leurs compétences en tant que formateur et accompagner la formation des futurs collègues, des néo-titulaires ou des titulaires.
  - Valoriser l'apport des doctorants et docteurs en poste dans le second degré, pour la formation continue, les liens avec l'enseignement supérieur et l'orientation, la sensibilisation des élèves aux enjeux de la construction des savoirs.
6. Renforcer la formation continue : la formation initiée en master doit se poursuivre tout au long de la carrière des enseignants. C'est un constat partagé par tous les acteurs, du terrain jusqu'au ministère, qui a été réaffirmé lors du « Grenelle de l'éducation » de 2020. Or la France est à la traîne des pays de l'OCDE sur ce sujet, avec en moyenne moins de 2 jours par an de formation par enseignant<sup>18</sup>. Pour être à la hauteur des enjeux identifiés, la mise en place des « Écoles Académiques de la Formation Continue<sup>19</sup> » créées en 2022, devrait se faire en lien avec tous les acteurs académiques et universitaires, en développant les liens entre formation et recherche, tout en tenant compte de la réalité du terrain. En particulier, l'élaboration du Plan académique de formation dans chaque académie devrait être simplifiée : le dépôt des propositions de formations devrait être facilité, le choix des formations retenues plus transparent et concerté, et l'offre finale plus lisible.
7. Assurer le suivi individuel et la formation du nombre croissant d'enseignants contractuels : Il faut les former dès leur prise de fonction, et les accompagner, pour ne pas laisser devant les élèves des enseignants démunis.
8. S'assurer que le système de pré-recrutement, en amont du master, permet aux étudiants de s'engager sereinement vers le métier d'enseignant tout en menant à bien leurs études. Le Président de la République a fait des annonces en ce sens lors de la réunion de rentrée : « des gens ont le droit de s'engager dès le baccalauréat dans ce beau métier, d'avoir une filière qui est un peu fléchée, un peu accompagnée, valorisée, où on leur permet de consolider des savoirs fondamentaux qui

---

<sup>17</sup> Le dispositif des lieux d'éducation associés, ou [LéA](#), est un dispositif qui accompagne des recherches collaboratives et met en réseau les acteurs et les projets de ces recherches.

<sup>18</sup> Voir le [bilan social du MEN 2020-2021](#), chapitre 6, page 203

<sup>19</sup> [EAFC](#) = école académique de la formation continue



seront indispensables pour exercer leur métier, des savoirs pratiques, mais aussi un parcours *ad hoc*. ». Il ajoute « Je ne vais pas ici prononcer des mots qui tout de suite donneraient lieu à des débats dans la communauté, mais il y aura des débats ».

Nous espérons en effet que les débats auront lieu sur l'ensemble de la stratégie nationale de formation des enseignants et qu'ils impliqueront tous les acteurs de la formation.

*Annexe : Récapitulatif des dernières réformes*

Réforme	2010 « Masterisation » et intégration des IUFM dans les universités.	2013 Création des ESPE et des masters MEEF.	2020 Les ESPE deviennent des INSPE La formation doit s'inscrire dans un <i>continuum</i> bac-3/bac+3.
Position du concours	M2	M1	M2
Stage	En M1, possibilité d'organiser un stage d'observation et pratique accompagnée.  En M2, stage en responsabilité de moins de 108h.	En M1, un stage d'observation et pratique accompagnée de 4 à 6 semaines. En M2, un mi-temps en responsabilité qui est aussi le stage conduisant éventuellement à la titularisation.	En M1, un stage d'observation et pratique accompagnée de 6 semaines. En M2 : un stage de 12 semaines - observation et pratique accompagnée, - ou en responsabilité et rémunéré (sur candidature).
Année de fonctionnaire-stagiaire	Après le M2  Enseignement à temps plein et quelques jours de formation.	Pendant le M2  À mi-temps.	Après le M2 - lauréats issus d'un master MEEF : enseignement à temps plein et formation d'une durée de 10 à 20 jours. - lauréats issus d'un master autre que MEEF : enseignement à mi-temps et formation à mi-temps.